



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

IA-IPR
Inspection d'Académie -
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivi par :
Les IA-IPR EVS
Isabelle FICAT
Isabelle MARCHI-BARBAUX
Lucyna MOARI
Hicham ZAIM

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Courriel :
ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 04 septembre 2019

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Etablissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et messieurs
les professeurs documentalistes et
les conseillers principaux d'éducation,

Sous couvert de mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Lettre de rentrée IA-IPR Etablissement et Vie scolaire **Année scolaire 2019-2020**

Encart commun des lettres de rentrée, collège des IA-IPR

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail pour l'année scolaire 2019-2020. Dans cette période de mise en œuvre de la réforme des lycées et dans la continuité de celle du collège, notre action s'inscrit dans une dimension à la fois disciplinaire et transversale. Ainsi, des priorités nationales et académiques telles que l'acquisition de la compétence à s'orienter par les élèves et la mise en place d'un service public de l'inclusion scolaire feront notamment l'objet d'un suivi particulier.

1- Sur la réforme des lycées

Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation qui nécessitent une réflexion collective au sein des établissements. Dans ce but, le plan académique de formation déployé l'an dernier sera poursuivi, notamment pour les programmes de terminale. Des rencontres avec les équipes seront aussi organisées dans les établissements.

La consultation du [portail pédagogique de l'académie de Toulouse](#) vous permettra de retrouver de nombreuses ressources utiles pour la mise en œuvre de cette réforme.

2- Sur l'accompagnement du collège

Le collège recouvre deux cycles régis par des programmes en vigueur depuis la rentrée 2016. Devoirs faits permet d'accompagner les élèves volontaires à une bonne acquisition des connaissances et des compétences travaillées. Durant l'année scolaire, les IA-IPR porteront une attention particulière à sa mise en œuvre qui implique une réflexion pédagogique disciplinaire et interdisciplinaire sur le sens des devoirs, leur utilité et leur exploitation, tant en amont qu'en aval de la séance de cours. Cet accompagnement gagnerait désormais à être consolidé par l'implication d'un nombre plus important de professeurs, un lien renforcé entre le travail dans et hors la classe ainsi qu'une meilleure explicitation des tâches.

En complément du *vade-mecum* national, l'académie met à disposition de nombreuses ressources dans [un espace pédagogique dédié à devoirs faits](#).

3- Sur l'orientation des élèves

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation du collège au lycée, dans la logique d'un parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, maîtrise des stratégies d'apprentissage, développement des capacités à s'autoévaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés. Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale.

4- Sur le service public de l'inclusion scolaire

L'école pleinement inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves à troubles spécifiques du langage ou des apprentissages, élèves allophones, élèves intellectuellement précoces. 202 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont créés pour accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap. Des actions de formation seront proposées aux équipes pédagogiques à l'échelle des bassins de formation pour l'accueil et la scolarisation en classe ordinaire de ces élèves.

La consultation des sites de [l'académie de Toulouse](#), de [la DAFPEN](#), du [réseau CANOPE](#) ainsi que celui du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs ([CASNAV](#)) vous permettront de vous documenter.

Encart spécifique de l'inspection Établissements et Vie scolaire

En ce début d'année scolaire, l'inspection EVS souhaite souligner les points de vigilance dans la mise en œuvre des priorités nationales et académiques décrites ci-dessus. Le nouveau projet académique a fixé des axes de travail prioritaires. C'est désormais la feuille de route commune à tous les établissements scolaires. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation doivent y prendre toute leur place et apporter toute leur expertise à la communauté scolaire.

Pour vous accompagner dans votre travail, vous trouverez en annexe l'organisation territoriale de l'inspection pédagogique régionale EVS, ainsi que l'ensemble des personnes ressources (missions et contacts) pouvant vous être utiles dans la conduite de vos projets individuels ou collectifs. Des liens vers des ressources utiles et essentielles vous sont également proposés. Des réunions de réseau (départementales ou infra-départementales) seront organisées dans les huit départements.

Thématique commune aux CPE et aux professeurs documentalistes

La dimension pédagogique des métiers de CPE et de professeur documentaliste, vous engage, au regard du référentiel des compétences, à vous inscrire dans une démarche collective favorisant l'autonomisation de l'élève dans son travail personnel. Plusieurs dispositifs hors la classe le permettent tels que le dispositif « devoirs faits », l'étude encadrée, le tutorat par les pairs, l'accompagnement personnalisé... La construction et le développement des compétences de base sont au cœur des activités pédagogiques. Il est essentiel de les inscrire dans une logique de parcours individualisé, en mettant l'accent sur l'évaluation et l'auto-évaluation des élèves dans

les pratiques. L'évaluation des acquis des élèves dans toute démarche de projet est vivement conseillée.

- ✓ **Contribuer au développement des compétences langagières des élèves et les évaluer dans leur action quotidienne**
- Quelles compétences langagières développer et travailler en vie scolaire et au CDI ?
- Quelle place des CPE et des professeurs documentalistes dans l'apprentissage de l'oral ?
- Comment mieux prendre en compte la parole de l'élève dans les activités pédagogiques (oral du DNB, grand oral du Bac, parcours éducatifs...), dans les instances (CVC, conseils de classe, CVL, CESC, CA...) et plus largement dans la vie démocratique des EPLE ?

Thématiques spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

La réflexion engagée l'an dernier par les CPE avec les personnels de direction des lycées sur l'impact des réformes sur la vie scolaire sera poursuivie cette année. Elle sera organisée dans le cadre de la formation territoriale prévue dans chaque département (regroupements infra départementaux). Le *memento*, disponible sur le site académique, propose déjà de nombreuses pistes d'action. Cet outil évolutif qui sera enrichi tout au long de cette année, peut vous aider à prendre une part active dans la mise en place des changements attendus.

- ✓ **Impact des réformes sur la vie scolaire**
- ✓ **Innovation et approche collaborative**
- ✓ **Accompagnement et formation des AED dans un contexte de changement**


Thématiques spécifiques aux professeurs documentalistes

- ✓ **Outils numériques de l'élève au service de son parcours scolaire (ENT, Folios, portails pédagogiques) et de sa citoyenneté numérique dans une logique pluridisciplinaire.**
- ✓ **Rayonnement du CDI : de la gestion du fonds documentaire aux actions de co-interventions et co-enseignements, ou comment concevoir et faire vivre la politique documentaire.**
- ✓ **Construction de repères annuels du cycle 3 à la fin du lycée ou comment construire un parcours d'apprentissage des compétences info-documentaires et d'EMI.**

Votre rôle éducatif et pédagogique au sein de la communauté scolaire est essentiel.

Nous vous réitérons toute notre confiance et vous remercions pour votre engagement. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Etablissements et vie scolaire



Isabelle FICAT

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Etablissements et vie scolaire



Isabelle MARCHI-BARBAUX

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Etablissements et vie scolaire



Lucyna MOARI

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Etablissements et vie scolaire



Hicham ZAIM

Annexes

1- Ressources :

- Projet académique 2019-2022 : <http://www.ac-toulouse.fr/cid131704/construisons-ensemble-nouveau-projet-academique.html>
- **Grand oral « apprendre à tous les élèves à porter leur propre parole »** (*« Faire du grand oral un levier d'égalité des chances », rapport de Cyril Delhay professeur d'art oratoire à Sciences Po Paris, 24 juin 2019*) : <https://www.education.gouv.fr/cid143190/bac-2021-remise-du-rapport-faire-du-grand-oral-un-levier-d-egalite-des-chances.html>
- **Ecole inclusive** : https://www.education.gouv.fr/cid142657/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019.html&xtmc=eacutecoleinclusive&xtnp=1&xtr=2#Les_Pial_vecteurs_d_u_n_meilleur_accompagnement_des_eleves_en_situation_de_handicap
- **Numérique éducatif au service de l'école de la confiance** : <https://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-service-ecole-confiance.html>
- **Protection de l'école** : <https://www.education.gouv.fr/cid135637/plan-d-actions-pour-la-protection-de-l-ecole.html>
- **RH de proximité** : *écouter, conseiller, prévenir, aider au développement personnel et professionnel, animer des réseaux professionnels dans un bassin d'emploi local* : <https://www.education.gouv.fr/cid137707/gestion-des-ressources-humaines-de-proximite-un-accompagnement-au-service-des-personnels.html&xtmc=rhdeproximiteacute&xtnp=1&xtr>

2- Organisation territoriale

- Mme Isabelle FICAT (isabelle-jeanne.ficat@ac-toulouse.fr) : Départements du Lot et de l'Aveyron et bassin Toulouse-Ouest
- Mme Isabelle MARCHI-BARBAUX (Isabelle.Marchi-Barboux@ac-toulouse.fr) : Département du Tarn et bassins de Muret, Toulouse-Est et Toulouse Sud-Ouest
- Mme Lucyna MOARI (Lucyna.Moari@ac-toulouse.fr) : Départements du Gers et du Tarn-et-Garonne et bassins Toulouse Nord-Ouest et Toulouse-Centre
- M. Hicham ZAIM (hicham.zaim@ac-toulouse.fr) : Départements des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège et bassins du Comminges et Toulouse Nord

3- Chargées de mission

- Mme Mathilde DENJEAN (Mathilde.Denjeau@ac-toulouse.fr), professeure documentaliste chargée de mission
- Mme Catherine XIBERRAS (Catherine.Xiberras@ac-toulouse.fr), CPE chargée de mission